

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

10 heures 20

01)	DOSSIER N° 2202041	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire M. Alain L. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet en date du 18 juillet 2022 prise par le maire de la commune de Saint-Clar rejetant son recours gracieux du 18 mai 2022 dirigé contre l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable n° DP 032 370 22 L0006

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L. Alain	Maître DALBIN Thierry (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-CLAR	Maire

02)	DOSSIER N° 2202128	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire M. Jean-Christophe T. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet née le 9 août 2022 du silence gardé par le préfet sur la demande tendant à ce que soit déféré au JA l'arrêté du 20 juin 2019 par lequel le maire de la commune d'Avezan a délivré un PC à M. M. et Mme G. pour la création d'une maison individuelle de type T4 avec garage en sous-sol semi enterré

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T. Jean-Christophe	SCP COURRECH & ASSOCIÉS
	Madame H. Daniela	SCP COURRECH & ASSOCIÉS
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	MISSIO AVOCATS
	COMMUNE D'AVEZAN	MISSIO AVOCATS
	Monsieur M. Damien	
	Madame G. Karine	

10 heures 20

03) DOSSIER N° 2202129 RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON

Titre de l'affaire M. Jean-Christophe T. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet né le 9 août 2022 pris par le maire de la commune d'Avezan de retirer l'arrêté n° PC 032 023 19 L1002 en date du 20 juin 2019 délivré par le maire de la commune d'Avezan à M. M. et à Mme G. pour la création d'une maison individuelle de type T4 avec garage en sous-sol semi enterré

Nom des parties

Demandeur Monsieur T. Jean-Christophe

Madame H. Daniela

Défendeur COMMUNE D'AVEZAN

Monsieur M. Damien

Madame G. Karine

Représentants des parties

SCP COURRECH & ASSOCIÉS

SCP COURRECH & ASSOCIÉS

SCP BOUYSOU ET ASSOCIÉS

MISSIO AVOCATS (Cour)

MISSIO AVOCATS (Cour)

04) DOSSIER N° 2201994 RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON

Titre de l'affaire M. Denis L., représentant les riverains du quartier Menthejuzan, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° DP 04 233 21 0 0039 en date du 10 novembre 2021 pris par le maire de la commune de Pouillon autorisant la société TDF à créer un pylône pour antenne relais de téléphonie sans création de surface de plancher sis lieu-dit Menthejuzan

Nom des parties

Demandeur Monsieur L. Denis

Intervenant SEPANSO

Défendeur COMMUNE DE POUILLON

SAS TELE DIFFUSION DE FRANCE

Représentants des parties

Monsieur L. Denis

TEJAS AVOCATS PARIS

Maître BON-JULIEN Emanuelle (Cour)

10 heures 20

05) DOSSIER N° 2202850

RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON

Titre de l'affaire M. Mikael B. et Mme Marlène D., épouse B., demandent au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par le maire de la commune de Josse portant sur leur demande de mettre en demeure M. et Mme B. de remettre la parcelle cadastrée B n° 803, côté rue des Peupliers, dans son état initial suite à des aménagements et conditions d'occupation des sols sans autorisation et à défaut de mettre en oeuvre des prérogatives des articles L. 480-1 et suivants du code de l'urbanisme suite

Nom des parties

Demandeur Monsieur B. Mikael
Madame D. Marlène

Défendeur COMMUNE DE JOSSE
Monsieur et Madame B.

Représentants des parties

Maître BERGUE Valentin (Cour)
Maître BERGUE Valentin (Cour)
Maître JAMBON Géraldine (Cour)
Monsieur et Madame B.

06) DOSSIER N° 2202851

RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON

Titre de l'affaire M. Mikael B. et Mme Marlène D., épouse B., demandent au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par le maire de la commune de Josse portant sur leur demande de mettre en demeure Mme Léa S. et M. Nicolas D. de remettre la parcelle cadastrée B n° 828 sis rue des Cerisiers, dans son état initial suite à des aménagements et conditions d'occupation des sols sans autorisation et à défaut de mettre en oeuvre des prérogatives des articles L. 480-1 et suivants du code de l'urbanisme suite

Nom des parties

Demandeur Monsieur B. Mikael
Madame D. EPOUSE B. Marlène

Défendeur COMMUNE DE JOSSE
Madame S. Léa Cécilia
Monsieur D. Nicolas

Représentants des parties

Maître BERGUE Valentin (Cour)
Maître BERGUE Valentin (Cour)
Maître JAMBON Géraldine (Cour)
Maître LAPLACE Mélanie (Cour)
Maître LAPLACE Mélanie (Cour)

10 heures 20

07) DOSSIER N° 2202156

RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON

Titre de l'affaire M. Etienne M. demande au tribunal d'annuler la décision n° CO/IP 2022 - N° 168 en date du 27 juillet 2022 prise par le maire de la commune d'Anglet portant refus du prix de vente fixé pour l'acquisition intermédiaire à la propriété à prix maîtrisé dun appartement sis 10 rue des Pontrits

Nom des parties

Demandeur Monsieur M. Etienne

Défendeur COMMUNE D'ANGLET

Représentants des parties

SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)

SCP CGCB & ASSOCIES

08) DOSSIER N° 2401107

RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON

Titre de l'affaire M. Jean D. demande au tribunal d'annuler la décision du 28 novembre 2023 par laquelle la commune de Tarnos a préempté l'ensemble immobilier lui appartenant sur les parcelles cadastrées AD n° 1190, 1558, 1561 et 1562 au 15 avenue Salvador Allende, ensemble le refus implicite de son recours gracieux

Nom des parties

Demandeur Monsieur D. Jean

Défendeur COMMUNE DE TARNOS

Représentants des parties

RIVIÈRE AVOCATS ASSOCIÉS (Cour)

SCP BOUYSSOU ET ASSOCIÉS

Arrêté le 30/10/2025

Le président du tribunal